



Arbois
JURA

D 26.05.20-15

Ville d'Arbois
Tél : 03 84 66 55 55
Mail : mairie@arbois.fr
www.arbois.fr

Objet : Conventions mises à disposition de locaux

La Maire de la Ville d'Arbois,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2026, délégrant à Mme la Maire toute décision concernant la conclusion et de la révision du louage de choses,

Considérant la mise à disposition de locaux au Restau du Cœur et au Club Notre Soleil

DECIDE

De signer les conventions de mises à disposition de locaux aux associations désignées ci-dessus.

Arbois, le 20 mai 2026

La Maire,



Valérie DEPIERRE